



CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil d'Administration du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD, Président.

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 7 – Représentés : 1 - Votants : 8

PRESENTS : René BOUCHARD, Yolande MEISSEL, Sylvie PELISSIER Jérôme SAILLET, Sandrine GAY, Julia CASAS, Sophie PORQUET

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marie-Paule GALL

ABSENT EXCUSE : Cécilia MAYNARD, Alexandre DUVEAU

ABSENT : Régis REBOUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Maëva BASSO

Année 2024 - Délibération n°10

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2024

M. René BOUCHARD, Président, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;

Vu le conseil d'administration de la caisse des écoles du 6 juin 2024, dont le procès-verbal de séance est annexé à la présente délibération ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2022, et en vertu de la réforme des règles de publicité des actes, « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le ou les secrétaires »

Oui l'exposé qui précède, le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 6 juin 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Président, René BOUCHARD

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 6 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI SIX JUIN 2024

Le Conseil d'Administration du Comité de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, en date du 30 mai 2024, s'est réuni à 17h30, en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. René BOUCHARD

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 – Présents : 8 - Représentés : 1 – Votants : 9

PRESENTS : BOUCHARD René, MEISSEL Yolande, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, GAY Sandrine, CASAS Julia, DUVEAU Alexandre, PORQUET Sophie,

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : GALL Marie-Paule

ABSENT EXCUSE : MAYNARD Cécilia,

ABSENT : REBOUL Régis

La séance est ouverte à 17h45

Désignation du secrétaire de séance

Madame Maëva BASSO est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire procède à l'appel des membres. Il constate que le quorum est atteint.

Mme GUERIN Carole est présente à partir du rapport n°2.

DELIBERATIONS

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 mars 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

7. Acceptation d'un don d'ordinateurs pour le groupe scolaire GAGLIOLO

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décidé :

- **d'accepter le don de la société LABORATOIRES PHYTOCEUTIC de 8 ordinateurs ;**
- **de dire que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.**

8. Décision modificative n°1

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décidé :

- **d'adopter la décision modificative n°1 du budget de la caisse des écoles.**
- **d'effectuer l'écriture d'ordre budgétaire permettant l'intégration du don d'ordinateurs à l'inventaire du budget de la caisse des écoles.**

9. Demande de subvention au titre de l'aisance aquatique

Aucun des membres n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité décidé :

- **D'acter la décision n°01/2024 du 6 mai 2024 concernant la demande de subvention d'un montant de 3 312 € concernant des dépenses prévisibles pour le projet de séances massées à la piscine comprenant la location des bus pour les trajets et la location de la piscine.**

Questions diverses :

Réflexion sur un éventuel changement de prestataire pour la piscine afin d'économiser sur les frais de transport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.



CAISSE DES ECOLES BAGNOLS-EN-FORÊT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-sept heures trente,
Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René BOUCHARD, Président.

Nombre de membres : En exercice : 11 - Présents : 7 – Représentés : 1 - Votants : 8

PRESENTS : René BOUCHARD, Yolande MEISSEL, Sylvie PELISSIER Jérôme SAILLET, Sandrine GAY, Julia CASAS, Sophie PORQUET

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marie-Paule GALL

ABSENT EXCUSE : Cécilia MAYNARD, Alexandre DUVEAU

ABSENT : Régis REBOUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Maëva BASSO

Année 2024 - Délibération n°11 ACCEPTATION D'UN DON DE L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE

M. René BOUCHARD, Président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'association OCCE 83 constituée des parents d'élèves du groupe scolaire Frédéric Gagliolo souhaite faire un don à la Caisse des Ecoles d'un montant de 855 euros.

Considérant que ce don a pour but de permettre l'achat de fournitures scolaires ;

Oui l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le don d'un montant de 855 euros de l'association OCCE 83 ;
- de dire que ce don sera employé pour l'achat de fournitures scolaires ;
- de dire que ce don sera rattaché au budget de la Caisse des écoles de l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Président, René BOUCHARD